
Auvergne-Rhône-Alpes

[Imprimer](#)

Votre référent régional chambre de commerce et d'industrie (CCI) est :

Pierre Bérat
p.berat[a]auvergne-rhone-alpes.cci.fr – 04 72 11 43 53

Son rôle

A réception de votre demande [de référencement](#) en tant qu'Offreur de solutions Industrie du futur, votre référent régional CCI s'assure que vous remplissez tous [les critères d'éligibilité](#) et soumet votre candidature à un Comité de validation régional.

Pour être référencé en Auvergne-Rhône-Alpes, vous devez disposer d'un numéro de SIRET dans cette région.

Si le Comité régional valide votre candidature, votre référent régional vous transmettra l'ensemble des éléments qui vous seront utiles (charte graphique, etc.).

Le Comité de validation régional

Ce Comité est composé de représentants du Conseil régional, de la DREETS, de Pôles de compétitivité, d'organisations professionnelles et de représentants de l'Alliance Industrie du Futur (AIF) de votre région.

Le Comité de validation régional instruit les dossiers de candidature des Offreurs de solutions sur la base [des critères d'éligibilité](#).

Pour en savoir plus

[Cliquez ici](#)